

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2013

Publication : 14/11/2013

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE**

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**REUNION DU 31 OCTOBRE 2013**

**DECISION**

**Numéro 13 – 10 – 080**

---

**Décision 7 : La résiliation de lots du marché relatif à la maintenance, l'entretien et la réparation des véhicules légers de moins de 3,5 tonnes (lot 1) et des véhicules poids lourds de plus de 3,5 tonnes du SDIS (lot 2).**

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 12 septembre 2013, s'est réuni le vendredi 31 octobre 2013 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (3 membres présents sur un total de 5 administrateurs)

*Étaient présents* : Messieurs André Cellier (Vice-président); Claude Giraud (Vice-président), Monsieur Bernard Philibert (Président).

*Étaient excusés* : Madame Nadia Sémache, Monsieur Jean-Paul Burdin (Vice-président).

**Exposé du rapport effectué par le Président :**

1- La résiliation des marchés conclus avec la SARL MJ AUTO.

La SARL MJ AUTO a fait l'objet d'une liquidation judiciaire prononcée le 15 octobre 2012 par le Tribunal de commerce de Roanne. Une mise en demeure a ainsi été adressée le 10 juillet 2013 à Maître Fabrice CHRETIEN, liquidateur judiciaire de cette entreprise, afin de savoir s'il entendait poursuivre l'exécution des lots 1 et 2 du marché visé en objet.

Par courrier en date du 16 juillet dernier, le liquidateur judiciaire a précisé qu'il n'entendait pas poursuivre lesdits contrats.

Une décision de résiliation des marchés susvisés doit donc être prise conformément à l'article 30.2 du cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés de fournitures et services.

## Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2013

Publication : 14/11/2013

2- La résiliation du marché avec la SAS Garage DECULTIEUX.

Une mise en demeure a été adressée le 10 juillet 2013 à la SAS Garage DECULTIEUX sise Montrond les Bains, titulaire du lot n°2 - Maintenance des véhicules poids-lourds de plus de 3,5 tonnes, pour non respect de ses obligations contractuelles (prestations non ou mal réalisées),

Cette entreprise ayant alors déclaré ne plus pouvoir exécuter ses engagements, une décision de résiliation doit être prise conformément à l'article 32.1 alinéa g du CCAG FCS.

3- La résiliation du marché avec la Carrosserie RENAISON.

Une mise en demeure a été adressée le 10 juillet 2013 à la CARROSSERIE RENAISON sise Renaison titulaire du lot 2 - Maintenance des véhicules poids-lourds de plus de 3,5 tonnes, pour non respect de ses obligations contractuelles (prestations non ou mal réalisées).

Cette entreprise n'ayant pas répondu à la mise en demeure, une décision de résiliation doit être prise conformément à l'article 32 du CCAG FCS.

**Vu le rapport présenté par le Président,  
le bureau prend la décision suivante :**

**Article unique :**

Le bureau décide de résilier les lots du marché relatif à la maintenance, l'entretien et la réparation des véhicules légers de moins de 3,5 tonnes (lot 1) et des véhicules poids lourds de plus de 3,5 tonnes du SDIS (lot 2) et autorise à cet effet le Président à signer les documents joints en annexe.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du service départemental  
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2013

Publication : 14/11/2013



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

## MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

## EXE15

### DECISION DE RESILIATION<sup>1</sup>

Le formulaire EXE15 est un modèle, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, pour formaliser la décision de résiliation, notifiée au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

#### A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

##### Service départemental d'incendie et de secours de la Loire

8, rue du Chanoine Ploton,  
CS 50541,  
42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1

#### B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SARL MJ AUTO  
ZA Le Pilon  
42460 CUINZIER

##### Liquidateur :

Maître Fabrice CHRETIEN  
Liquidateur judiciaire  
9, Place Georges Clémenceau  
42300 ROANNE

#### C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

##### ■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché de maintenance, d'entretien et de réparation des véhicules du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire,

Lot n° 1 "Maintenance des véhicules légers de moins de 3,5 tonnes"

Lot n°2 "Maintenance des véhicules poids lourds de plus de 3,5 tonnes".

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 25 juillet 2012

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : A compter de la notification jusqu'au 31 décembre 2012 reconduit tacitement deux fois pour des périodes d'une année soit jusqu'au 31 décembre 2014.

#### D - Clauses contractuelles mises en œuvre.

(Préciser les clauses contractuelles du marché public ou de l'accord-cadre, notamment les articles du CCAG ou du CCAP, mises en œuvre pour la résiliation.)

CCAG Fournitures Courantes et Services : article 30.2 Redressement judiciaire ou liquidation

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

Accusé certifié exécutoire

**E - Décision du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

Réception par le préfet le 14/11/2013  
Publication : 14/11/2013  
(Compléter la rubrique correspondante aux motifs justifiant la décision de résiliation du marché public ou de l'accord-cadre.)

**E1 - Décision de résiliation pour événements extérieurs au marché public ou à l'accord-cadre.**

Conformément à la mise en demeure envoyée le 10 juillet 2013, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice décide de résilier le marché public ou l'accord-cadre, pour les motifs suivants :

L'entreprise a fait l'objet d'une liquidation judiciaire prononcée le 15 octobre 2012 par le Tribunal de commerce de Roanne.

**E2 - Décision de résiliation pour événements liés au marché public ou à l'accord-cadre.**

Le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice décide de résilier le marché public ou l'accord-cadre, à compter du ....., pour les motifs suivants :

**E3 - Décision de résiliation pour faute du titulaire.**

Conformément à la mise en demeure envoyée le ....., et réceptionnée le ....., le pouvoir adjudicateur décide de résilier le marché public ou l'accord-cadre, à compter du ....., pour les fautes suivantes :

**E4 - Décision de résiliation pour motif d'intérêt général.**

Le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice décide de résilier le marché public ou l'accord-cadre, à compter du ....., pour les motifs d'intérêt général suivants :

**F - Modalités de la résiliation.**

■ La résiliation est prononcée aux frais et risques du titulaire :

(Cocher la case correspondante.)

OUI

NON

Il sera confié à une autre entreprise l'exécution, à vos frais et risques, des prestations suivantes, à compter du .....

■ Il vous est demandé, avant le ....., de :

(Cocher la ou les cases correspondantes.)

- remettre les prestations en cours d'exécution désignées ci-dessous ainsi que les matières et les objets suivants, détenus en vue de l'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :
- remettre les moyens matériels d'exécution précisés ci-dessous, spécialement destinés au marché public ou à l'accord-cadre :
- exécuter les mesures conservatoire décrites ci-dessous :
- vous présenter, ou de vous faire représenter, sur le chantier le ....., en vue de la constatation des travaux exécutés et des approvisionnements existants, ainsi que de l'inventaire descriptif de votre matériel et de la remise de la partie de ce matériel qui n'est pas utile à l'achèvement des travaux (uniquement pour les marchés de travaux.).

**G - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

A : ....., le .....

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice habilité à signer le marché public ou l'accord-cadre)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2013

Publication : 14/11/2013



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

## MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

## EXE15

### DECISION DE RESILIATION<sup>1</sup>

*Le formulaire EXE15 est un modèle, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, pour formaliser la décision de résiliation, notifiée au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.*

#### A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)*

##### Service départemental d'incendie et de secours de la Loire

8, rue du Chanoine Ploton,  
CS 50541,  
42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1

#### B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]*

SAS Garage DECULTIEUX  
47 avenue de la Gare  
42210 MONTROND LES BAINS

#### C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

##### ■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)*

Marché de maintenance, d'entretien et de réparation des véhicules du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire,

Lot n°2 "Maintenance des véhicules poids lourds de plus de 3,5 tonnes".

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 25 juillet 2012

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : A compter de la notification jusqu'au 31 décembre 2012 reconduit tacitement deux fois pour des périodes d'une année soit jusqu'au 31 décembre 2014.

#### D - Clauses contractuelles mises en œuvre.

*(Préciser les clauses contractuelles du marché public ou de l'accord-cadre, notamment les articles du CCAG ou du CCAP, mises en œuvre pour la résiliation.)*

CCAG Fournitures Courantes et Services : article 32.1 alinéa g- résiliation pour faute du titulaire

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Economie.

Accusé certifié exécutoire

**F - Décision du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

Réception par le préfet : 14/11/2013

Publication (Cocher la rubrique correspondante aux motifs justifiant la décision de résiliation du marché public ou de l'accord-cadre.)

**E1 - Décision de résiliation pour évènements extérieurs au marché public ou à l'accord-cadre.**

Conformément à la mise en demeure envoyée le ..... , et réceptionnée le ..... , le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice décide de résilier le marché public ou l'accord-cadre, à compter du ..... , pour les motifs suivants :

**E2 - Décision de résiliation pour évènements liés au marché public ou à l'accord-cadre.**

Le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice décide de résilier le marché public ou l'accord-cadre, à compter du ..... , pour les motifs suivants :

**E3 - Décision de résiliation pour faute du titulaire.**

Conformément à la mise en demeure envoyée le 10 juillet 2013, et réceptionnée le 11 juillet 2013, le pouvoir adjudicateur décide de résilier le marché public ou l'accord-cadre, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013, pour les fautes suivantes :

L'entreprise a déclaré ne plus pouvoir exécuter les prestations objet du marché.

**E4 - Décision de résiliation pour motif d'intérêt général.**

Le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice décide de résilier le marché public ou l'accord-cadre, à compter du ..... , pour les motifs d'intérêt général suivants :

**F - Modalités de la résiliation.**

■ La résiliation est prononcée aux frais et risques du titulaire :

(Cocher la case correspondante.)

OUI

NON

Il sera confié à une autre entreprise l'exécution, à vos frais et risques, des prestations suivantes, à compter du ..... :

■ Il vous est demandé, avant le ....., de :

(Cocher la ou les cases correspondantes.)

remettre les prestations en cours d'exécution désignées ci-dessous ainsi que les matières et les objets suivants, détenus en vue de l'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

remettre les moyens matériels d'exécution précisés ci-dessous, spécialement destinés au marché public ou à l'accord-cadre :

exécuter les mesures conservatoires décrites ci-dessous :

vous présenter, ou de vous faire représenter, sur le chantier le ....., en vue de la constatation des travaux exécutés et des approvisionnements existants, ainsi que de l'inventaire descriptif de votre matériel et de la remise de la partie de ce matériel qui n'est pas utile à l'achèvement des travaux (uniquement pour les marchés de travaux.).

**G - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

A : ..... , le .....

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice habilité à signer le marché public ou l'accord-cadre)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2013

Publication : 14/11/2013



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

## MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE15

### DECISION DE RESILIATION<sup>1</sup>

Le formulaire EXE15 est un modèle, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, pour formaliser la décision de résiliation, notifiée au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

#### A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

##### Service départemental d'incendie et de secours de la Loire

8, rue du Chanoine Ploton,  
CS 50541,  
42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1

#### B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Carrosserie Renaison  
630 rue Robert Barathon  
42370 RENAISON

#### C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

##### ■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché de maintenance, d'entretien et de réparation des véhicules du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire,  
Lot n°2 "Maintenance des véhicules poids lourds de plus de 3,5 tonnes".

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 25 juillet 2012

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : A compter de la notification jusqu'au 31 décembre 2012 reconduit tacitement deux fois pour des périodes d'une année soit jusqu'au 31 décembre 2014.

#### D - Clauses contractuelles mises en œuvre.

(Préciser les clauses contractuelles du marché public ou de l'accord-cadre, notamment les articles du CCAG ou du CCAP, mises en œuvre pour la résiliation.)

CCAG Fournitures Courantes et Services : article 32 Résiliation pour faute du titulaire

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

Accusé certifié exécutoire

**E - Décision du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

Réception par le préfet : 14/11/2013

Publication : 14/11/2013

(Compléter la rubrique correspondante aux motifs justifiant la décision de résiliation du marché public ou de l'accord-cadre.)

**E1 - Décision de résiliation pour événements extérieurs au marché public ou à l'accord-cadre.**

Conformément à la mise en demeure envoyée le ..... , et réceptionnée le ..... , le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice décide de résilier le marché public ou l'accord-cadre, à compter du ..... , pour les motifs suivants :

**E2 - Décision de résiliation pour événements liés au marché public ou à l'accord-cadre.**

Le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice décide de résilier le marché public ou l'accord-cadre, à compter du ..... , pour les motifs suivants :

**E3 - Décision de résiliation pour faute du titulaire.**

Conformément à la mise en demeure envoyée le 10 juillet 2013, et réceptionnée le 11 juillet 2013, le pouvoir adjudicateur décide de résilier le marché public pour les raisons suivantes :

L'entreprise a été chargée de prestations qui ont été mal ou non réalisées.

**E4 - Décision de résiliation pour motif d'intérêt général.**

Le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice décide de résilier le marché public ou l'accord-cadre, à compter du ..... , pour les motifs d'intérêt général suivants :

**F - Modalités de la résiliation.**

■ La résiliation est prononcée aux frais et risques du titulaire :

(Cocher la case correspondante.)

OUI

NON

Il sera confié à une autre entreprise l'exécution, à vos frais et risques, des prestations suivantes, à compter du ..... :

■ Il vous est demandé, avant le ....., de :

(Cocher la ou les cases correspondantes.)

remettre les prestations en cours d'exécution désignées ci-dessous ainsi que les matières et les objets suivants, détenus en vue de l'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

remettre les moyens matériels d'exécution précisés ci-dessous, spécialement destinés au marché public ou à l'accord-cadre :

exécuter les mesures conservatoires décrites ci-dessous :

vous présenter, ou de vous faire représenter, sur le chantier le ....., en vue de la constatation des travaux exécutés et des approvisionnements existants, ainsi que de l'inventaire descriptif de votre matériel et de la remise de la partie de ce matériel qui n'est pas utile à l'achèvement des travaux (uniquement pour les marchés de travaux.).

**G - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

A : ..... , le .....

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice habilité à signer le marché public ou l'accord-cadre)